

Registre in-folio de 298 feuillets ; papier vergé ; filigrane : raisin alternant avec un carloulie oblong aux initiales P. G. B. V. ; reliure en peau chamoisée verte.

1613-1616. — Fol. 2. Condamnation de deux blasphémateurs à une amende de cent sols (15 avril). — Fol. 2 v°. Arrestation d'Antoine Fontaine de Lyon, accusé d'avoir coupé une bourse le jour de Pâques, près de l'église St-Etienne, pendant l'ostension du St-Suaire (16 avril). - Fol. 3. Déclaration du Chapitre portant que, dans l'affaire du coupeur de bourse, il n'a prétendu en rien « jurisdiction quelconque ny droit de saisie ou prinse ». — La cité réclame une réparation plus particulière (17 avril). - Fol. 4. Réception de Thomas Jouffroy, fils de Symon Jouffroy, comme maître potier d'étain. — Concession d'un banc de boucher à la grande boucherie de la cité à Etienne Bullet, boucher, moyennant la somme de deux cents francs (20 avril). — Fol. 5. Condamnation d'Antoine Fontaine de Lyon, à être fustigé à chacun des carrefours de la cité jusqu'à effusion de sang, puis à être banni de la cité pour 20 ans (24 avril). — Fol. 5 v°. La cité réclame à nouveau un désaveu du Chapitre (26 avril). Fol. 6. Sur le refus de désaveu du Chapitre, la cité décide que l'exécution du condamné aura lieu dans le quartier du Chapitre, là où il a commis son méfait. — Fol. 7. Exécution de la sentence ; pour l'empêcher, le Chapitre ordonne une procession pour barrer le passage au cortège de la justice. Les chanoines présentent, en forme de menaces, les reliquaires à l'exécuteur ; plusieurs membres du clergé saisissent les brides des chevaux pour les faire rebrousser, La sentence fut cependant exécutée et le condamné fustigé en trois endroits du quartier capitulaire (27 avril). — Fol. 8. Rédaction des instructions qui doivent être envoyées au sr Henry pour les affaires de la cité à la prochaine Diète impériale (28 avril). — Fol. 9. Ordre d'écrire au comte de Champlitte et à la Cour de Dole pour exposer l'affaire du conflit avec le Chapitre (1er mai). — Fol. 9 vo-10. Vigiles pour les trépassés en l'église St-Etienne : les gouverneurs et vingt-huit y assistent comme par le passé, ainsi qu'à la grand-messe du lendemain (2-3 mai). — Fol. 11 v°. Serment prêté par Donat Chassignet, reçu maître boulanger. — Plaintes du Chapitre au sujet de l'affaire du 27 avril (8 mai). — Fol. 13 v°. Mesures prises par les gouverneurs et notables pour empêcher le renouvellement des brigues et sollicitations qui ont eu lieu aux précédentes élections (14 mai). — Fol. 14. Jugement d'une femme qui, lors de l'exécution du 27 avril, avait crié « Huguenots, huguenots » aux officiers de la justice : en raison de sa vieillesse et de la faiblesse de sa raison, on la fait crier merci, puis on l'expulse de la cité à perpétuité. — Fol. 14 v°. Réception comme citoyen de « Baltazard de Gadaignes, chevalier de l'ordre du roy très chrestien, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Champeroux », il fait don à la ville de six mousquets ornés de ses armes (17 mai). — Fol. 16. Sur avis que le Chapitre a ordonné pour ce matin à 8 heures, en l'église métropolitaine, une procession solennelle, avec célébration de la messe du St-Sacrement, pour commencer les prières des quarante heures, sans en prévenir les gouverneurs, ceux-ci décident d'aller le lendemain à 7 heures aux Cordeliers les prier de faire une procession à l'église métropolitaine, où se trouveront les confrères de la Croix (23 mai). — Fol. 17. Réception comme citoyen de Philibert Caseau de Poligny (25 mai). - Messe annuelle en l'église des Pères Jésuites (26 mai). - Fol. 23. Deniers consignés au trésor de la cité « à la part de S. A. de Wurtemberg comte de Montbéliard contre madame la duchesse d'Elbeuf » (17 juin). — Fol. 24 v°. Réunion des gouverneurs et notables : pour éviter les brigues de la jeunesse aux élections, il est résolu à l'unanimité que les jeunes gens de moins de 25 ans accomplis ne pourront être élus ni gouverneurs, ni notables. — Fol. 25. Présent de six petits pots de « bon vin claré » au comte de Champlitte, arrivé dans la cité (22 juin). — Fol. 26. Lettres de l'empereur Mathias au sujet des élections présentées par le comte de Champlitte, datées de Vienne (6 juin). — Fol. 26 v°. Lettres des archiducs présentées par le juge Chaillot, qui fait un discours pour exhorter le peuple à faire de bons choix. — Fol. 27. Procuration générale des habitants. — Fol. 29. Election des vingt-huit : « Saint-Quintin : Pierre Saulget, Me Claude Guybourg, docteur ès-droits, Jean Billamboz, Mre Pierre Duchasne. — Saint-Pierre : Mre Claude Jaquot, docteur ès-droits, Charles Leschelles, Guillaume Mancenans, Pierre Thiebauld. — Champmars : Mre Ayme Morel, Estienne Macheperrin, Thomas de Valimbert, Thomas Bisot. — Le Bourg : Charles Robin, Antoine Varin, Pierre Lochard, Pierre Clerc — Battan : Me Claude-Antoine Philippe, docteur ès-droits, Danyel Chevannay, Desirey Billoz, Antoine Brenot. — Charmon : Pierre Tornier, Estienne Bourgeois, Mre Claude-Antoine Michelot, François Coulon dict Nauldin. — Arenne : Philippe Noizot, Antoine Gonnoz, Jehan Soye, Jehan Chauldot ». — Fol. 29 v°. Election d'Ayme Morel comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Saint-Quintin : Me Estienne Montrivel le viel, noble Pierre Saulget. — Saint-Pierre : Me Hugues Henry, noble Charles Mareschal. — Champmars : noble Claude Chassignet, Antoine Chapuis, escuyer, sr de Pelouzey. — Le Bourg : Me Thomas Pétremand, Me Claude Antoine Buson, sr de Fontain. — Battan : Me Claude Cabet, me Jean Nardin. — Charmon : illme dom François Perrenot de Grandvelle dict d'Oyselet, comte de Cantecroy, marquis du St-Empire, me Danyel Chevannay. — Arenne : Frederic de Chavirey, sr de Recoloignes, noble Jean Clerc » (24 juin). — Fol. 31. Décision portant qu'à l'avenir on en reviendrait pour les élections à l'ancienne forme et que l'élection se ferait par chacun en sa bannière ; le nouveau système par tirage au sort, créé pour éviter les brigues, n'a pas donné de bons résultats (26 juin). — Fol. 34. Présent de quatre petits pots de vin au provincial des Jésuites venu congratuler les gouverneurs (4 juillet). — Fol. 34 v°. Incendies dans la maison de noble Jean de Bâle rue Ronchaux, et dans celle du comte de Salanone (8 juillet). — Fol. 35 v°. Condamnation d'un voleur à être fustigé, marqué sur l'épaule et banni à perpétuité de la cité. — Poursuites

contre des citoyens ayant chanté devant la maison de deux gouverneurs non réélus une chanson commençant par ces mots :

« La Saint Jean est passée Il y en a des pannez. »

(9 juillet). — Fol. 36. Présent fait à mesdames de Remiremont et de Vaudemont, arrivées dans la cité, de quatre boîtes de confitures sèches et quatre boîtes de dragées (10 juillet). — Fol. 36 vo. Visite du R. P. Julien Puissant, provincial des Jacobins, remerciant les gouverneurs de leurs bienfaits envers le couvent, et annonçant la prochaine tenue d'un chapitre général de l'ordre à Besançon ; on lui fait présent de six petits pots de vin (12 juillet). — Fol. 38 v°. Institution du co-gouverneur Chapuis, comme capitaine des archers, en remplacement d'Etienne Varin, ancien gouverneur (19 juillet). — Fol. 39. Institution de Antoine Despoutot, fils de feu noble Claude Despoutot, comme porte-enseigne de la bannière de Chamars, en remplacement de son père (23 juillet). — Fol. 40 v°. Présentation par les députés du Chapitre d'un mandement de garde obtenu de l'empereur Mathias (30 juillet). — Fol. 42. Protestation de nullité de ce mandement, obtenu sur des rapports mensongers, remise au Chapitre par les gouverneurs. Texte de cette protestation. — Fol. 43. Compliments adressés à M. de Balerne, promu à la dignité de grand chantre en l'église métropolitaine, en remplacement de M. de Beaupré (31 juillet). — Fol. 44. Somme de 2.000 francs donnée à rente aux communautés d'Orchamps Vennes à huit pour cent (5 août). — Fol. 44 v°. Réception de Pierre Gaulthier comme maître menuisier (6 août). — Fol. 45 v°. Arrivée du comte de Champlitte dans la cité, pour l'affaire du conflit avec le Chapitre (12 août). — Fol. 47. Lecture de lettres des Archiducs relatives à l'affaire du Chapitre, dans lesquelles on a reconnu « quelques paroles que semble toucher et offenser l'estat de ceste cité en ce qui concerne notre sainte foy et religion catholique et romaine, laquelle (Dieu grâce) y est inviolablement observée » (17 août). — Fol. 48. Lettres des gouverneurs aux Archiducs pour protester contre les calomnies du Chapitre et affirmer « que ceste cité est austant nette des hérésies et erreurs de ce temps qu'aucune autre » ; ils invoquent le témoignage des autres religieux contre celui du Chapitre, dont ils dénoncent les scandales (19 août). — Fol. 49. Décision de récuser le comte de Champlitte « voyant comme il se portoit affectionné à l'endroit du Chapitre » (20 août). — Fol. 50. Nouvel article des gouverneurs portant que, à l'avenir, nul ne sera admis à un emploi public que par commission de la durée d'un an ; au bout de ce terme, une nouvelle commission sera nécessaire. — Institution de deux sergents majeurs au lieu d'un pour la garde de la cité (22 août). — Fol. 53. Avis donné que l'archevêque voulait faire réparer la chapelle de St-Laurent située aux halles de la cité ; les gouverneurs répondent qu'il vaudrait mieux transférer cette chapelle en l'église St-Pierre ou Ste-Madeleine, au lieu de la laisser en cet endroit où elle est exposée « à tant d'ordures et immondices auxquelles d'ordinaire sont sujettes les halles et semblables lieux publiques ». — L'archevêque fait répondre qu'il ne veut s'occuper de cette question avant son retour dans la cité et qu'il n'y rentrera que « quand ses droits seroient esclarcis par Sa Majesté Impériale ». — « Acte d'appel formel » déposé entre les mains du juge en la cour de mairie, récusant le comte de Champlitte dans l'affaire du Chapitre (31 août). — Fol. 56. Lettres du comte de Champlitte qui a terminé son rapport sur l'affaire du Chapitre (3 septembre). — Fol. 57. Décès de Claude Cabet, trésorier de la cité (9 septembre). — Fol. 58. Institution de Mr Jean Laussard, notaire, comme trésorier général de la cité (12 septembre). — Fol. 59. Traité avec Léonard de Chassigne, héritier universel de Charles de St-Mauris, de son vivant grand chantre au Chapitre, abbé de Goailles, prieur de Beaupré, qui devait à la cité 4.000 francs pour le traité passé avec les Minimes de Notre-Dame de Jussa-Moutier (13 septembre). — Fol. 61. Fixation du prix du blé des greniers à 16 gros au lieu de 14 gros l'émine (20 septembre). — Fol. 62. Fixation du ban des vendanges au 7 octobre ; les étrangers qui viendront dans la cité pour les vendanges et les charrois y jouiront des privilèges et exemptions comme par le passé (25 septembre). — Fol. 64 v°. Réception de Daniel Joffroy, comme maître potier d'étain (3 octobre). — Fol. 69. Permission donnée à Bon Monnier de construire une « caborde » au lieu dit de « Cornendoille » (25 octobre). — Fol. 70. Fixation du prix du blé des greniers à 15 gros l'émine (4 novembre). — Fol. 71 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 30 florins, les moyens et les bas à 29 florins le muid (11 novembre). — Fol. 72. Le Chapitre s'étant approprié deux pièces de bois flottant sur la rivière, ordre lui est donné de les rapporter, le droit d'épave appartenant à la cité seule (12 novembre). — Fol. 73. Condamnation d'un voleur à être fustigé et banni à perpétuité de la cité (13 novembre). — Fol. 73. Institution de Jean-Baptiste de Mantoche, docteur ès-droits, comme juge en la cour de régalie: il prête serment (14-15 novembre). — Fol. 74. Réparations nécessaires à l'église de St-Ferjeux ; l'archevêque de Corinthe, abbé de St Vincent, à qui incombe l'entretien de cette église n'ayant rien fait à ce sujet, ordre de « barrer » les revenus de l'abbaye de St-Vincent pour le paiement des frais (18 novembre). — Fol. 77 v°. Institution d'un visiteur des pains et farines des boulangeries de la cité (29 novembre). — Fol. 78 v°. Réception comme citoyen de noble Jean Huot, de Dole (4 décembre). — Fol. 82 v°. Demande au Chapitre d'organiser des processions générales pour demander à Dieu par l'intercession de St-Sébastien, d'écartier de la cité la peste « présentement régnant au lieu d'Arbois » (19 décembre). — Fol. 84. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 86 v°. Banvin de l'archevêque ; il ne fait pas usage de son droit (4 janvier 1614). — Fol. 89. Requête du roi et des chevaliers du jeu de l'arbalète demandant permission d'ériger un bâtiment au lieu où ils sont accoutumés de tirer : on les y autorise et, pour payer les frais, ils pourront vendre la maisonnette qui leur a été ci-devant donnée (14 janvier) — Fol. 90. Adoption faite par Nicolas Barbisier, façonneur de vans et de paniers, d'André Perronne, jeune garçon de 10 à 12 ans, originaire de Balesan du bourg St-Mauris en Savoie, moyennant un droit de 6 francs pour la cité (21

janvier). — Fol. 92. Présentation par Claude Guillemain, docteur ès-droits, de ses lettres de doctorat (27 janvier). — Fol. 92 v°. Institution d'un portier de la Porte Taillée (29 janvier). — Fol. 95 v°. Réunion des gouverneurs et notables : article relatif aux bannières de la cité. « Considérant qu'en ceste cité ny a aulcune distinction entre tous les citoyens d'icelle, a esté résolu que pour cy après, en toutes resjouissances, allégresses, entrées publiques et tous aultres actes quelconques, n'y aura aulcune primaulté, prééminence, distinction ou difficulté entre les bannières, ains que ung chacun pourra marcher indifféremment ainsi que se rencontrera » sauf exception pour les gouverneurs, anciens gouverneurs, nobles, vingt-huit et autres officiers qui pourront toujours passer les premiers. — Fol. 96. Querelle survenue entre le sr d'Andelot Chenesvre, gentilhomme du pays, et les sieurs de St-Aubin, de Beauregard et Montesus, gentilshommes français : on autorise la sortie à 9 heures du soir de vingt soldats de la garnison pour empêcher ces gentilshommes « d'en venir aux mains et se combattre en duels » (7 février). — Fol. 96 v°. Ces gentilshommes sont consignés dans leur logis avec défense d'en sortir (9 février). — Fol. 97. Compliments à la comtesse de Cantecroix qui vient d'accoucher d'un fils (10 février). — Fol. 102. Retour de Hugues Henry de son voyage auprès de l'Empereur (28 février). — Fol. 104 v°. Rapport de Hugues Henry de son voyage en cour d'Empire : il expose les démarches qu'il a faites pour régler la question des lectures de théologie et de philosophie auxquelles la ville de Dole faisait obstacle, et défendre les droits de la cité contre le Chapitre et son représentant auprès de l'Empereur, le chanoine Blavier (8 mars). — Fol. 109 v°. Requête de frère Lazare Berthyot, provincial des Carmes, de la province de Narbonne, demandant l'autorisation de tenir le chapitre général des Carmes cette année dans la cité : autorisation accordée (2 avril). — Fol. 114. Querelle survenue vers 10 heures du soir dans la rue St-Vincent entre « les sieurs de St-Julian, d'Andelot Chenesvre, de Vauldrey, de Beauregard, de Gonsans, César Maillot, La Buffetière et plusieurs autres ». Il y aurait eu huit blessés grièvement et en danger de mort. Parmi eux se trouve le sr de St-Julian, neveu du comte de Champlitte ; on avertira celui-ci par un messenger exprès. Ordre au syndic d'arrêter les auteurs de cette rixe et de les conduire en prison (23 avril). huit pour « pourveoir par tous les remèdes convenables... à ce que la chose ne passe en la sorte ». (6 mai). — Fol. 120. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros l'émine (7 mai). — Fol. 120 v°. Réunion des notables et gouverneurs : ils décident d'employer tous les moyens pour empêcher l'effet du mandement impérial. Le comte de Cantecroix accepte de prendre à sa charge tous les frais des négociations à ce sujet. — Fol. 121 v°. Condamnation de deux voleurs à être pendus et étranglés (9 mai). — Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (10 mai). — Fol. 123. Serment prêté par Jean-Baptiste Varin, docteur ès-droits, institué capitaine en la bannière de Battant en remplacement de feu Etienne Varin, son père (16 mai). — Fol. 124. Présent fait à « monsieur Maetz, chevalier, ambassadeur pour leurs Altesses Sénérrissimes auprès de Sa Sainteté » de passage dans la cité (23 mai). — Fol. 124 v°. Le chanoine Blavier étant toujours en cour d'Empire, sollicitant contre la cité au nom de l'archevêque et du Chapitre, les gouverneurs et notables décident d'y envoyer également un solliciteur qui n'en sortira qu'après le départ de ce chanoine (25 mai). — Fol. 126. Réception comme notaire impérial de mre Jean Juret. — Désignation de Hugues Henry comme solliciteur en cour d'Empire contre l'archevêque et le Chapitre (27 mai). — Fol. 129. Brigues à l'occasion des élections : « vu que présentement l'élection s'achepoit à prix d'argent par le moyen des distributeurs de deniers », on décide de publier un édit sévère contre ces brigues (9 juin). — Fol. 132. Réception comme citoyen de Charles Berangier, natif de Paris, maître d'armes (21 juin). — Fol. 133. Lettres de l'empereur Mathias, relatives aux élections, datées du 16 mai, présentées par le comte « Ludovico de Furstemberg, Heiligemberg et Werdemberg » commissaire impérial.

Fol. 133 v°. Lettres des Archiducs datées de Bruxelles le 23 mai, présentées par le comte de Champlitte.

Fol. 134. Procuracy générale des habitants. — Fol. 135 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quintin : me Estienne Montrivel le jeune, me Claude Guybourg, Jehan Billamboz, mre Pierre Duchasne. — Saint-Pierre : me Claude Jugnot, me Nicolas Marquis, me Jean Jacques Chifflet, Charles Leschelles. — Champmars : me Ayme Morel, Thomas de Valimbert, Thomas Bisot, Dorothée Despoutot. — Le Bourg : Charles Robin, Pierre Clerc, Antoine Vaulderet, Pierre Nicolas. — Battant : me Claude-Antoine Philippe, me Jean-Baptiste Varin, Desirey Billoz, Antoine Brenot. — Charmon : Jean Maublan, Denys Fynet, François Coulon, Jacques Chevannay dit Danyel. Arenne : Antoine Gonnoz, Jehan Soye, Jehan Chauldot, Jehan Garnier ». Parmi les élus figuraient, dans la bannière de Chamars, Jacques Antoine Despoutot, et, en celle de Charmont, Jean-Baptiste Despoutot, cousins germains de Dorothée Despoutot : celui ci étant le plus âgé, l'élection des deux autres a été annulée et ils ont été remplacés par les candidats ayant obtenu ensuite le plus de voix. — Fol. 136 v°. Election d'Ayme Morel comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Saint-Quintin : me Estienne Montrivel le viel, noble Pierre Saulget. — Saint-Pierre : me Hugues Henry, noble Charles Mareschal. — Champmars : noble Claude Chassignet, noble sr Antoine Chapuis, sr de Pelouzey. — Le Bourg : me Thomas Pétremand, me Claude-Antoine Buson, sr de Fontain. — Battant : me Claude Cabet, me Jehan Nardin. — Charmon : illme dom François Thomas Perrenot de Grandvelle, comte de Cantecroy, marquis du Saint Empire, me Claude-Antoine Philippe » (24 juin). — Fol. 138. L'ambassadeur impérial demande la suspension du gouverneur Claude-Antoine Philippe jusqu'à ce qu'il se soit justifié de faits qui le rendraient indigne de ce poste : comme il a déjà prêté serment, les gouverneurs demandent qu'on leur communique auparavant les charges portées contre lui (26 juin). — Fol. 142 v°. Réception de Claude Gaulard et Loys Billerey comme maîtres cordonniers (11 juillet). — Fol. 143 v°. Réception de

Perrenot Oudot et Jean Montaguz comme maîtres potiers d'étain (15 juillet). — Fol. 144. Un verger appartenant à la dlle d'Ancier, sis au puits du marché, étant à vendre, la cité décide de l'acheter, si elle peut l'avoir à un prix raisonnable, afin d'y établir une place publique « très nécessaire, attendu la foule et presse des chariotz, bestiaux et autres choses venantz à la cité proche et alentour du pont. » On demandera quelque aide aux propriétaires voisins dont les maisons seront ainsi « beaucoup meliorées ». (16 juillet). — Fol. 146 v°. Présent fait à Marc Abry qui a abattu le papegay à l'arquebuse (28 juillet). — Fol. 150. Décision d'envoyer au plus tôt Hugues Henry en cour d'Empire pour les affaires de la cité (13 août). — Don fait à la cité par Thomas de Valimbert et Jehannette Bichet sa femme, de leur droit de patronage et de présentation de la chapelle St Jean-Baptiste fondée en l'église métropolitaine : la cité accepte et décide d'en gratifier toujours les descendants des donateurs (14 août). — Fol. 158 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros l'émine (24 septembre). — Fol. 160. Condamnation à l'amende de divers soldats de la garnison pour vols (30 septembre). Fol. 161 v°. Réception de Charles Mareschal — Fol. 115 v°. Les blessés sont consignés dans les maisons où ils sont soignés : d'Andelot et César Maillot ont été recueillis dans la maison du chanoine Jean-Baptiste de Jouffroy. La Buffetière est mort des suites de ses blessures (24 avril). — Fol. 116. Requête présentée par le sr de Lysola, tant en son nom personnel que comme « procureur général spécial des srs de Lemuyd, Maulbouhan, Duprel, Varin et Etienne associez en l'amodiation des Saulneries de Salins », tendant à ce que tous les deniers de la cité, ceux des pauvres de l'hôpital et ceux de Jean-Antoine et Valentin Perrenot de Granvelle dont les gouverneurs sont tuteurs, lui soient donnés à rente, à la caution du sr de Loray : les gouverneurs font droit à sa requête (26 avril). — Fol. 117 v°. Rapport fait par le sr de Valimbert, de retour de sa mission auprès du pape : il a rapporté des lettres du cardinal Borghèse, neveu du pape, à l'archevêque pour arranger l'affaire des lectures de théologie et de philosophie (28 avril). — Fol. 118. Fixation du prix du blé des greniers à 17 gros l'émine. — Députés envoyés auprès de l'archevêque à Montrond pour lui porter les lettres du cardinal Borghèse (3 mai). — Fol. 118 v°. Réponse gracieuse de l'archevêque qui fera ce qui lui est demandé. — Mort du sr Maillot, de Vuillafans, l'une des victimes de la rixe du 23 avril (3 mai). — Fol. 119 v°. Mandement impérial de garde obtenu par l'archevêque cassant et annulant le mandement de garde que la cité avait décerné sur les biens de la maréchaussée dépendant de la succession du comte de Cantecroix. Les gouverneurs convoquent les vingt-huit co-gouverneur, comme prieur de la confrérie des marchands, établis en l'église des Cordeliers sous le vocable des saints Ferréol et Ferjeux. — Députés envoyés à l'archevêque pour se plaindre de ce qu'il n'ait pas compris la cité dans la visite de son diocèse (6 octobre). — Fol. 163 vo. Fixation du ban des vendanges aux 20 octobre et jours suivants. — Passage dans la cité de René de France, sr de Noyelle, président d'Artois, et de Denys, conseiller au Parlement de Flandre « députez par leurs AA. SS. en ce pays et comté de Bourgoigne aux estatx, reformation de justice et aultres affaires. » La cité leur fait présent de six grands pots de vin (13 octobre). — Fol. 166. Départ de Hugues Henry en cour d'Empire pour les affaires de la cité (22 octobre). — Fol. 168. Lettres des archiducs datées de Bruxelles le 18 octobre 1614 relatives au procès des limites et au rachat des amendes : ils exhortent les gouverneurs à régler ces questions, rappelant les bienfaits dont les comtes de Bourgogne, leurs prédécesseurs, ont toujours comblé la cité (7 novembre). — Fol. 169. Réponse de l'archevêque aux plaintes qui lui avaient été adressées : il visitera la cité quand les difficultés existant entre celle-ci et lui seront réglées. Sur l'insistance des députés, il a fini par promettre de visiter la cité quand « la commodité de la saison » le permettrait. (10 novembre). — Fol. 170. Taxe des vins, les hauts coteaux à 27 florins, les moyens et les bas à 26 florins le muid (11 novembre). — Fol. 174. Réception d'« Anathoille Perrecyot » comme notaire impérial (22 novembre). — Requête du sr d'Andelot Chenesvre demandant le passage par la cité d'une compagnie de soldats sous ses ordres ; refus de la cité « pour la conséquence et aultres bonnes considérations » (23 novembre). — Fol. 175. Présent fait à Pierre Bouchet, provincial de la province de St Bonaventure des Frères Mineurs, dite de Bourgogne (27 novembre). — Fol. 177. Réponse de la cité aux lettres des Archiducs. Elle a eu le grand regret de constater que ces lettres étaient « pleines de quelque témoignage de mescontentement ». Elle affirme avoir le plus grand désir de voir régler promptement le procès des limites. Pour ce qui est du rachat prétendu des amendes et gabelles, la cité a été « fort esbaye » de voir les Archiducs demander d'en faire juge le juge ecclésiastique, sa commission de juge apostolique ayant été révoquée par Sa Sainteté et des commissaires laïques ayant été nommés : 3 conseillers au Parlement pour les Archiducs, 3 co-gouverneurs pour l'Empereur (4 décembre). — Fol. 180. Serment prêté par Jean Chassignet, élu garde de la monnaie en remplacement de feu Jean Huchier (15 décembre). — Fol. 182. Amodiations de la cité (24 décembre). — Fol. 183. Réception de Jacques Fluscharde comme notaire impérial (31 décembre). — Fol. 185 v°. Banvin de l'archevêque : il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 192 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 19 gros l'émine (7 février). — Fol. 193. Bénédiction en l'église St-Pierre d'une nouvelle châsse d'argent pour les reliques de St-Prothade, faite aux frais de la cité et des citoyens, au moyen d'une quête : les gouverneurs décident d'assister à l'avenir à la procession faite chaque année, le 10 février, en l'honneur de St-Prothade (10 février). — Fol. 195. Réunion des gouverneurs et des notables au sujet du mode d'élection. Autrefois l'élection des gouverneurs se faisait à haute voix après l'élection des quatre de chaque bannière. Les vingt-huit ont de leur autorité propre changé cette forme et fait procéder à l'élection à voix basse qui se donnait à une personne seule. Ce système présente divers inconvénients : il arrive notamment que des votants se donnent à eux-mêmes leurs voix. Les vingt-huit, d'autre part, n'avaient pas le droit de faire ces changements à l'insu des gouverneurs. Ces derniers

demandent le rétablissement de la forme ancienne. — Les vingt-huit, après avoir conféré entre eux, répondent qu'en agissant ainsi ils n'avaient eu en vue que le bien public ; ils acceptent le retour à l'ancien système. — Fol. 195 v°. Défense faite aux citoyens de s'adresser aux commissaires impériaux pour leurs affaires, sans en avoir avisé les gouverneurs (18 février). — Fol. 197. Séjour dans la cité du président d'Artois et du conseiller Denys, commissaires des Archiducs (21 février). — Fol. 197 v°. Requête des échevins de la rue St-Paul demandant un capitaine pour conduire les habitants aux revues d'armes : on désigne André Desbief, maçon dans cette rue (23 février). — Fol. 199. Meurtre d'un serviteur du comte de Cantecroix et coup de pistolet tiré par Bernardin Prost sur le comte. Arrestation du dit Prost et d'un sergent de la garnison qui, en cette circonstance, n'avait pas voulu obéir à une réquisition du syndic (3 mars). — Fol. 200 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 20 gros l'émine (10 mars). — Fol. 201. Compliments au comte de Champlitte qui vient d'être honoré de la Toison d'Or (12 mars). — Fol. 204 v°. Lettres au comte de Vergy au sujet de la garnison établie en la cité. Les gouverneurs s'élèvent contre le rétablissement de la parade à l'occasion de la relève de la garde et font de nouvelles instances pour le retrait de cette garnison qui n'a été établie qu'à titre provisoire (27 mars). — Fol. 206. Lettres des Archiducs datées de Bruxelles le 13 mars, insistant pour la prompt solution du procès des limites et réclamant à nouveau pour que l'affaire du rachat des amendes et gabelles soit soumise au juge ecclésiastique. — Fol. 206 v°. Mandement impérial de garde obtenu par le Chapitre contre la cité, présenté par le juge Chaillot qui réclame son exécution au nom des comtes de Bourgogne, gardiens de la cité. — Protestations des gouverneurs : les comtes de Bourgogne n'ont jamais été gardiens héréditaires de Besançon ni des églises et ecclésiastiques de la ville et n'ont pas à intervenir entre le Chapitre et la cité (31 mars). — Fol. 211. Réunion des gouverneurs et notables : ces derniers approuvent l'attitude des gouverneurs dans l'affaire du mandement (3 avril). — Fol. 213 v°. Lettres de la cité aux Archiducs, en réponse à celles du 13 mars. Exposé de toute l'affaire du traité de l'association : la cité a le droit de faire annuler tout ce qui peut en rester (12 avril). — Fol. 216. Lettres de grâces accordées par les Archiducs à Etienne Broquard inculpé d'homicide. Une clause le remet « en sa bonne fame et renommée en nostre comté de Bourgoigne, ville de Besançon et en tous aultres nos pays, villes et seigneuries ». On réclamera contre cette clause « comme trop préjudiciable aux autoritez de S. M. Impériale et de ceste cité » (22 avril). — Fol. 217 v°. Retrait des deniers consignés par le comte de Montbéliard, provenant des dépens adjugés à S. A. contre la duchesse d'Elbeuf. — Réception au nombre des avocats postulants de Jean-Baptiste d'Orival, fils de Marin d'Orival, docteur en médecine, qui présente ses lettres de doctorat ès-droits obtenues en l'Université d'Orléans (30 avril). — Fol. 220. Permission donnée aux Frères Prêcheurs de faire une quête dans la cité à l'occasion du Chapitre général des Jacobins qui doit se tenir le 15 à Besançon ; on leur fait une aumône de 100 francs (12 mai). — Fol. 220 v°. Processions, prédication, montre du St-Suaire faites par les Jacobins (16-17 mai). — Fol. 221 v°. Processions générales des Jacobins ; prédication « fort docte, éloquente et diserte » du père Deslendes, prieur du couvent de Paris (20 mai). — Fol. 223. Présent de quatre pots de vin fait à Fr. Nicolas Perguet, provincial des Carmes (29 mai). — Fol. 223 v°. Avis donné par M. de Mandre, lieutenant du capitaine de la garnison, des troubles survenus en France à l'occasion du mariage du roi de France avec l'infante d'Espagne : un très grand nombre d'étrangers arrivent dans la cité. Mesures de garde. 2 grandes pièces d'artillerie seront placées devant l'Hôtel de ville avec un corps de garde de 50 hommes (31 mai). — Fol. 226. Place d'honneur réservée à la procession du St-Sacrement au président d'Artois et au conseiller Denis, députés des Archiducs, présents dans la cité (21 juin). — Fol. 228. Arrivée du comte de Furstemberg, commissaire impérial : il fait au nom de l'empereur des représentations au sujet des « désordonnées brigues » auxquelles donnent lieu les élections (23 juin). — Fol. 229. Lettres de l'empereur Mathias, datées de Prague le 4 juin, relatives aux élections. — Fol. 229 v°. Lettres des Archiducs datées de Mariemont le 19 mai à ce sujet. — Discours du comte de Furstemberg et du juge Chaillot pour recommander de faire de bons choix. — Fol. 230. Procuration générale des habitants. — Fol. 231 v°. Election des vingt-huit « Saint-Quintin : François de la Tour, chevalier, sr de la Tour St-Quintin, mre Jehan Abry, Jehan Billamboz, mre Pierre Duchasne. — Saint-Pierre : mre Ayme Morel, Thomas de Valimbert, Thomas Bisot, Dorothée Despoutot. — Le Bourg : Pierre Lochard, Pierre Clerc Antoine Vaulderet, Pierre Nicolas. — Battan : Guillaume Roillot, Jehan Fusier, Desirey Billoz, Antoine Brenot. — Charmon : mre Claude-Antoine Michelot, Denys Finet, Jacques Chevannay dit Danyel, François Bichet. — Arenne : Philippe Noizot, Jehan Soye, Jehan Garnier, Jehan Picquet ». — Fol. 232. Election d'Ayme Morel comme président des 28. — Election des gouverneurs : « Saint-Quintin : me Estienne Montrivel, le viel, noble Pierre Saulget. — Samct-Pierre : illme dom François Thomas Perrenot de Grandvelle, dit d'Oyselet, comte de Cantecroy, marquis du St-Empire, noble Charles Mareschal. — Champmars : noble Claude Chassignet, noble sr Antoine Chapuis, sr de Poulousey. — Le Bourg : me Thomas Pétremand, me Claude Antoine Buson, sr de Fontain. — Battan : me Claude Cabet, me Jehan Nardin. Charmon : me Hugues Henry, me Danyel Chevannay. — Arenne : noble sr Frédéric de Chavirey, sr de Recoloignes, noble Jehan Clerc » (24 juin). — Fol. 233. Rapport fait par Ayme Morel, président des vingt-huit, portant que le comte de Furstemberg lui a fait savoir qu'il avait mission de l'Impératrice d'insister pour l'étabhsse-ment des Carmélites dans la cité ; tout est prêt pour doter le couvent (26 juin). — Fol. 235. Grâce accordée à Pierre Proudhon, coupable d'homicide par imprudence avec son arquebuse (1er juillet). — Fol. 235 v°. Décès du co-gouverneur Chassignet. — Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros (2 juillet). — Fol. 237 v°. Décès survenu à Dole de François Gauldot, avocat fiscal (11 juillet).

— Fol. 239. Election de Gaspart Despoutot, docteur ès-droits, comme avocat fiscal (18 juillet). — Fol. 239 v°. Baptême du fils du comte de Cantecroix fixé au lundi 20 juillet. Les parrains et marraines sont Christophe de Rye, marquis de Varenbon, et Madame la comtesse de Champlitte, représentant l'archiduc Léopold et l'infante d'Espagne, comtesse de Bourgogne. Des salves d'artillerie seront tirées à l'arrivée des parrains et marraines, des présents leur seront faits (18 juillet). — Fol. 240 v°. Invitation des gouverneurs à souper en la maison du comte de Cantecroix à l'occasion du baptême ; grâce accordée à la prière du parrain, à un maçon coupable d'homicide (21 juillet). — Fol. 241. Avis donné d'un rassemblement du côté de Montbéliard, à Héricourt et lieux circonvoisins, d'une grande compagnie de chevaux sous le commandement du duc de Wurtemberg. On enverra un émissaire pour se renseigner sur ce rassemblement (26 juillet). — Fol. 244 v°. Requête de la confrérie des marchands demandant des statuts pour leur corps. On leur répond qu'on ne peut leur permettre « d'avoir ou former corps ou collège » de leur profession (11 août). — Fol. 245. Arrivée dans la cité du P. Didacus Arras de Valcalcel, général de l'ordre des Pères Minimes, venu pour remercier de l'établissement de ses religieux (14 août). — Fol. 249 v°. Acensement des moulins de Chamars au prix de 40 bichots de froment pur à remettre aux greniers de la cité à Jean Amyot, meunier des moulins de Rivotte ; jusqu'alors ces moulins avaient été plutôt à charge qu'à profit à la ville (4 septembre). — Fol. 250. Choix de Jean Clerc, co-gouverneur, comme prieur de la confrérie des marchands érigée en l'église des Cordeliers (9 septembre). — Fol. 250 v°. Texte de l'acensement des moulins de Chamars. avec état détaillé des lieux (11 septembre).— Fol. 253. Fixation du ban des vendanges aux 24 septembre et jours suivants (12 septembre). — Fol. 254 v°. Retour de Hugues Henry de son voyage en cour d'Empire (21 septembre).—Fol. 255. Rapport de Hugues Henry sur ses négociations (23 septembre)— Fol. 255 v°. Autorisation donnée à Pierre Symard de tenir logis rue des Jacobins pour gens à pied et à cheval sous l'enseigne de la Couronne (30 septembre). — Fol. 259. Décision portant qu'à l'avenir les nouveaux citoyens, au lieu de fournir, comme droit, un mousquet avec son fournement, feront, jusqu'à nouvel ordre, couvrir de laves dix toises des murailles de la cité (21 octobre). — Fol. 261. Taxe des vins, les hauts coteaux à 27 florins, les moyens et les bas à 26 florins le muid. — Fol. 261 v°. Nécessité d'agrandir les greniers de la cité. — Projet d'établissement d'une poudrerie à Chamars près de la maison des arquebusiers; me Didier Mathey offre de la construire moyennant une amodiation de 29 ans ; la poudrerie existante, contigüe aux moulins, sera démolie.— Acceptation de ces propositions (11 novembre). — Fol. 263 v°. Lettres closes de l'empereur Mathias au sujet de la sauvegarde adressées au Chapitre et aux archiducs, obtenues et apportées par Hugues Henry (18 novembre). — Fol. 266 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 16 gros l'émine (28 novembre). — Fol. 267. Institution de Jehan Anatole Privé, docteur en médecine, comme enseigne de la bannière de Battant, en remplacement de feu François Privé, son père (2 décembre).— Fol. 268 v°. Serment prêté par Perrenot Oudot et Danyel Jouffroy, nouveaux maîtres potiers d'étain (9 décembre). — Fol. 271 v°. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 273 v°. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit (5 janvier 1616). — Fol. 277 v°. Suicide d'un jeune homme nommé Jean Lievremont, dans une maison du Chapitre ; visite du syndic de la cité et des chirurgiens ; il s'est tué dans un accès « de furie et frenaisie à raison de l'ardeur et violence de sa maladie » (24 janvier). Fol. 280. Protestations du chapitre contre l'intervention des magistrats de la cité dans cette affaire. — Fol. 280 v°. Résolution de favoriser l'établissement d'un couvent de Carmélites dans la cité, conformément au désir de l'impératrice. — Lettres de l'impératrice Anne, datées de Prague le 27 juillet 1615, pour recommander cet établissement. — Compétition pour la maîtrise du St-Esprit entre Nicolas Tirot de Dole et Claude Nazey, de Besançon : Tirot est mis en possession de la maîtrise (30 janvier). — Fol. 286. Réception de Jehan Loigier comme notaire impérial (26 février). — Fol. 289 v°. Acceptation de l'établissement d'un couvent de Carmélites dans la cité, sous réserve de l'autorité du Saint Siège (17 mars).